



2022-2023

CANDIDATURE AU PRIX EXCELLENCE DE CLUB

Date _____

Nom du club _____ N° du club _____ District _____

Nom du président du club 2022-2023 _____

N° d'affiliation _____ E-mail _____

1. DÉVELOPPEMENT DE L'EFFECTIF

Effectif du club maintenu (même nombre de membres qu'en début d'année OU croissance nette de l'effectif)

ou Création d'un nouveau Lions club, d'une branche de club ou d'un Leo club

Nom du Lions club, branche de club ou du Leo club _____

2. SERVICE

Avoir contribué à la LCIF

Avoir initié une nouvelle activité de service. *Pensez à nos causes mondiales !*

Lister trois activités de service auxquelles votre club a participé et qui ont été signalées dans MyLion ou votre système local.

1. _____

2. _____

3. _____

3. FORMATION DES RESPONSABLES ET EXCELLENCE ORGANISATIONNELLE

Club en règle : ni en statu quo ou en suspension financière. Cotisations de district réglées et aucun solde supérieur à 50 USD arriéré de 90 jours ou plus envers le LC

Officiels du club enregistrés au LC

Participation des officiels clés aux formations des officiels de club.

4. MARKETING

Le club a fait connaître ses activités de service par le biais des médias locaux ou des réseaux sociaux.

Signature du gouverneur de district 2022-2023* _____ District _____

N° d'affiliation _____ Date _____

À envoyer avant le : 31 août 2023

À : clubexcellenceaward@lionsclubs.org

Prix expédiés aux : Gouverneurs de district 2023-2024

*L'adresse courriel officielle (enregistrée au LCI) du gouverneur de district fait office de signature pour les demandes transmises par e-mail.

Pour être prise en considération et à condition que la candidature initiale ait déjà été reçue au siège international, toute demande de réévaluation du dossier de la part d'un club ne s'étant pas qualifié doit parvenir au siège international dans les douze (12) mois qui suivent la fin de l'année Lions.



Lions Clubs International

District and Clubs Administration

Lions Clubs International

300 W. 22nd St.

Oak Brook IL 60523-8842 USA

www.lionsclubs.org

DA-CEA 5/2022 FR